Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_64-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°64-2026 7 octobre 2026

ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés signée avec Syndicat départemental d'énergie de la Savoie – Territoire d'énergie Savoie (SDES).

Séance du : 7 octobre 2026
Date de la convocation : 28 septembre 2026
Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE
Secrétaire de séance : Christian EXCOFFON

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 17

- Collège des affiliés : 15

Danièle BEAUX-SPEYSER, Vincent BOULNOIS, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Christian EXCOFFON, Nathalie FONTAINE, Jean-Pierre GUILLAUD, Valentin HACHET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Philippe ROLLET, Stéphane ROULET, Béatrice SANTAIS, Lucien SPIGARELLI,

- Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Bernard GROLLIER

Etaient représentés : 8

- Collège des affiliés : 6

Arthur BOIX-NEVEU (pouvoir à Valentin HACHET)
Jean-Marc BUTTARD (pouvoir à Philippe ROLLET)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)
Jean-Marc DRIVET (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à François DUNAND)
Céline YACONO (pouvoir à Chantal MARTIN)

- Collège spécifique : 2

Michelle BRAUER (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Christian GRANGE (pouvoir à Jean-Pierre GUILLAUD)

Etaient présents ou représentés : 25
Nombre de votants : 25

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Pascale GAGNIEUX, Alain MOUGNIOTTE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 · Parc d'activités Alpespace · 113, voie Albert Einstein · Francin · 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 · Fax : 04 79 70 84 84 · www.cdg73.fr · contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_64-DE

DELIBERATION N° 64-2026

ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés signée avec Syndicat départemental d'énergie de la Savoie – Territoire d'énergie Savoie (SDES).

Monsieur le Président rappelle que, depuis 2015, le SDES coordonne un groupement de commandes pour l'achat d'électricité au profit de partenaires de Savoie. Ce dispositif accompagne deux tiers des collectivités savoyardes dans l'achat de leur électricité, en leur offrant un cadre mutualisé, sécurisé et adapté à leurs besoins.

Le Centre de gestion adhère à ce groupement de commande depuis le 1er janvier 2025.

La convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, signée le 22 septembre 2022, prévoit en son article 8 les modalités de participation financière des membres aux frais de fonctionnement du groupement.

Dans un contexte d'évolution des charges supportées par le SDES et afin d'assurer l'équilibre financier du dispositif, le SDES demande à modifier les dispositions relatives à la participation financière des membres du groupement, applicables au 1er janvier 2027.

Le coût de l'adhésion au service dû par chacun des membres du groupement sera déterminé par la formule suivante :

P = 0,65 × CF *(jusqu'au 31/12/2026 : P = 0.50 x CF)*
P : Participation financière exprimée en euros
CF : Consommation de référence de l'année N-1 exprimée en MWh

Le montant de la participation est encadré comme suit :
Montant plancher : 150 euros par membre *(jusqu'au 31/12/2026 : 50 euros)*
Montant plafond : 2 500 euros par membre *(jusqu'au 31/12/2026 : 2 000 euros)*

Monsieur le Président propose au conseil d'administration de l'autoriser à signer un avenant à la convention signée le 22 septembre 2022.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

VU le Code de l'Energie et notamment son article L. 331-1 et son article L. 337-7, modifié par la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 16 juin 2026 approuvant l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, dont le SDES est coordonnateur,

Considérant l'intérêt du Centre de gestion d'adhérer au groupement de commandes précité pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_64-DE

VU l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement, toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 7 octobre 2026
Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fabrice PANNEKOUCKE